Ébauche–Rapport d'étape–15 décembre 1999

Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs

Canada et États-Unis

Environnement Canada

INTRODUCTION ET CONTEXTE

Qu'est-ce que la Stratégie binationale relative aux toxiques?

Dans l'esprit de l'Accord de 1987 sur la qualité de l'eau des Grands Lacs, révisé le 7 avril 1997, le Canada et les États-Unis ont signé la *Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs : Stratégie Canada-États-Unis pour l'élimination virtuelle des substances toxiques rémanentes des Grands Lacs*, également appelée Stratégie binationale, ou SBN. Le but de la Stratégie est d'établir un processus de collaboration dans le cadre duquel Environnement Canada (EC) et l'Environmental Protection Agency des États-Unis (EPA), en consultation avec les intervenants du bassin des Grands Lacs, chercheront ensemble à atteindre l'objectif commun : l'élimination virtuelle, du le bassin des Grands Lacs, de certaines substances toxiques rémanentes ciblées issues de l'activité humaine. Les Grands Lacs étant reconnus comme une richesse naturelle précieuse pour les résidants, pour l'économie et pour de nombreuses espèces sauvages terrestres et aquatiques, la Stratégie cherche à protéger et à assurer la santé et l'intégrité de leur écosystème.

La Stratégie binationale fournit un cadre aux mesures prises pour réduire ou éliminer les substances toxiques rémanentes (persistantes), particulièrement celles qui sont susceptibles de bioaccumulation. Elle fixe des défis, sur la période de 1997 à 2006, pour douze substances toxiques rémanentes de « niveau 1 » :

aldrine/dieldrine	chlordane	DDT (+DDD+DDE)
mirex	toxaphène	plomb alkylé
benzo(a)pyrène	dioxines et furanes	hexachlorobenzène (HCB)
mercure et composés	octachlorostyrène (OCS)	PCB

La SBN identifie également les substances de « niveau II » dont l'utilisation ou le rejet peut avoir un impact important sur l'écosystème des Grands Lacs. Les substances de niveau II sont le cadmium et ses

composés, le 1,4-dichlorobenzène, le 3,3'-dichlorobenzidine, le dinitropyrène, l'endrine, l'heptachlore (+l' époxyde d'heptachlore), l'hexachlorobutadiène (+l'hexachloro-1,3-butadiène), l'hexachlorocyclohexane, le 4,4'-méthylènebis (2-chloroaniline), le pentachlorobenzène, le pentachlorophénol, le tétrachlorobenzène (1,2,3,4-et 1,2,4,5-), le tributylétain, et les HAP en tant que groupe, entre autres, l'anthracène, le benzo(a)anthracène, le benzo(ghi)pérylène, le pérylène et le phénanthrène. Les gouvernements encouragent la promotion et la mise en oeuvre d'activités de prévention de la pollution afin de réduire ou d'éliminer les substances de niveau II. L'EPA et EC ont accepté de revoir périodiquement les substances visées par la SBN afin de déterminer si : 1) une substance de niveau II donnée doit être placée sur la liste des substances de niveau I; 2) de nouvelles substances qui menacent les Grands Lacs doivent être incluses dans les listes de niveau I ou de niveau II; 3) d'autres changements doivent être apportés.

La SBN entend obtenir des réductions par le biais du « mélange le plus approprié, sensé, pratique et rentable de mesures volontaires, réglementaires ou fondées sur des incitatifs ». La SBN reconnaît les programmes réglementaires canadiens et américains qui visent des substances données, et s'appuie sur eux. De plus, elle veut élargir les efforts antérieurs et existants en matière de prévention de la pollution et d'élimination virtuelle dans la région des Grands Lacs. En particulier, le programme fédéral Grands Lacs 2000 et l'Accord Canada-Ontario concernant l'écosystème des Grands Lacs ont défini le cadre dans lequel sont menés tous les travaux canadiens relatifs à la SBN. Aux États-Unis, les efforts de la SBN sont étroitement coordonnés avec la stratégie nationale de l'EPA en matière de substances rémanentes, bioaccumulatives et toxiques, intitulée « An Agency-wide Multimedia Strategy for Priority Persistent, Bioaccumulative, and Toxic (PBT) Pollutants » ou PBT Strategy. Cette stratégie prévoit l'utilisation de toute une gamme d'outils de l'EPA dans le but de prévenir et de réduire les substances ciblées. La mise en oeuvre de la SBN est également coordonnée le plus possible avec d'autres efforts internationaux de réduction des toxiques.

Les deux gouvernements se sont engagés à fournir régulièrement des rapports d'étape détaillant les plus récents efforts et réalisations dans le cadre de la SBN. Le présent rapport d'étape est le deuxième de la série. Le premier rapport, qui contient une foule de renseignements généraux additionnels, se trouve sur le site Web de la SBN, www.epa.gov/bns/.

Mise en oeuvre

Au début de 1998, EC et l'EPA, de concert avec de nombreux intervenants, ont entrepris leurs efforts collectifs en vue de la mise en oeuvre de la SBN. Diverses mesures ont été mises en place pour atteindre les objectifs de réduction de l'utilisation et du rejet des substances ciblées. La SBN est conçue pour faire fond sur ces mesures, poursuivre l'élan et maintenir le cap de façon à maximiser les bienfaits pour l'écosystème du bassin des Grands Lacs. Elle adopte trois avenues pour assurer ses succès : les groupes de travail sur une substance donnée, les forums d'intervenants et un groupe de travail sur l'intégration; ces groupes sont décrits plus loin.

Le plan de mise en oeuvre de la SBN a été conçu principalement autour des efforts des groupes de

travail sur une substance donnée. Sept groupes de travail ont ainsi été formés pour traiter des douze substances de niveau I, les regroupant en fonction des similitudes des secteurs chimiques ou industriels. Composés de représentants des groupes environnementaux, des administrations locales, des États, des provinces et des gouvernements fédéraux, de l'industrie et des tribus et des Premières nations, ces sept groupes de travail cherchent des façons d'éliminer presque entièrement les substances ciblées dans le bassin des Grands Lacs. Toutes les parties intéressées sont encouragées à participer à ces groupes de travail, qui se réunissent deux fois par année (avec les forums des intervenants) et qui communiquent plus souvent par courrier électronique et appels conférence. Les points saillants des réalisations des groupes de travail au cours de la dernière année suivent la présente section.

Les forums des intervenants, qui ont eu lieu en mars et novembre 1998 et en avril et novembre 1999, avaient pour but de fournir un processus ouvert, interactif et participatif de mise en oeuvre de la SBN. Ils ont attiré en moyenne environ 150 personnes. Un autre forum des intervenants, ainsi que les réunions des groupes de travail sur une substance donnée et une réunion du groupe de travail sur l'intégration, sont prévus pour les 16 et 17 mai 2000, à Toronto. Étant donné que les efforts de mise en oeuvre sont principalement, mais pas uniquement, ciblés sur les groupes de travail, les intervenants ont été invités en juin 1998 à participer à une réunion d'un groupe de travail distinct appelé Groupe de travail sur l'intégration. D'autres réunions de ce groupe de travail ont eu lieu en janvier, avril, août et novembre 1999. Le groupe se réunit pour discuter des questions pertinentes à chacun des groupes de travail sur une substance donnée, mais qui sort de leur portée, comme : les mécanismes de compte rendu et les améliorations du processus, les programmes de reconnaissance et d'incitatif, les stratégies de communication, les approches sectorielles, le transport à grande distance, les sédiments, l'incinération, les substances de niveau II, etc. Le Groupe de travail sur l'intégration a apporté une contribution précieuse à la résolution de plusieurs de ces questions, et cette information a été envoyée à chacun des groupes de travail.

Groupes de travail par substance

Comme nous l'avons déjà fait remarquer, les groupes de travail par substance sont la clé du succès de la SBN. Chaque groupe de travail suit un « processus analytique en quatre étapes » pour organiser ses activités relatives à l'atteinte des objectifs fixés de la SBN. Ces quatre étapes sont de recueillir l'information; d'analyser les règlements, les initiatives et les programmes actuels; de déterminer les options rentables permettant des réductions allant au-delà de celles exigées par les règlements; d'adopter les mesures nécessaires pour atteindre l'objectif visé, soit l'élimination virtuelle des substances ciblées. Certains des groupes de travail n'en sont encore qu'à l'étape de la collecte de données sur les concentrations de base et les sources des substances, alors que d'autres sont rendus à déterminer les options rentables permettant d'atteindre les réductions visées. On trouvera ci-dessous les faits saillants pour les divers groupes de travail.

FAITS SAILLANTS POUR LES GROUPES DE TRAVAIL,

Groupe de travail sur le mercure

Activités du groupe de travail et le Processus en 4 étapes

Le Groupe de travail sur le mercure a concentré ses efforts sur les étapes 3 et 4; l'examen et la mise en oeuvre des options de réduction, l'établissement de partenariats et la prise d'engagements; ses activités ont été les suivantes :

- De concert avec les réunions des intervenants, on a tenu des ateliers sur des domaines spécifiques, comme le secteur des services publics et les programmes communautaires. En outre, plusieurs sous-groupes ont été formés afin d'assurer une continuité des échanges et de l'élaboration de programmes.
- Un rapport préliminaire sur les sources et les règlements américains (étapes 1 et 2) est soumis aux commentaires du public jusqu'au 30 décembre. On peut le voir à l'adresse http://www.epa.gov/bns/mercury/stephg.html. Ce rapport sera finalisé en 2000, et on rédigera une version préliminaire d'un « Rapport sur les options » d'ici l'été 2000.
- Un rapport canadien sur les sources, les règlements et les programmes sera également disponible au cours des mois à venir.

Activités de réduction

Industrie du chlore et de la soude caustique : Cette industrie est le plus gros consommateur de mercure aux États-Unis, et elle s'est engagée (en 1996) à réduire sa consommation de mercure de 50 % d'ici 2006. Cette année, l'industrie a déclaré qu'elle avait réduit sa consommation de 35 % entre 1995 et 1998.

Industrie sidérurgique du nord-ouest de l'Indiana : Trois aciéries du nord-ouest de l'Indiana, Bethlehem Steel Burns Harbor, Ispat Inland-East Chicago et US Steel-Gary, ont rédigé un rapport intitulé *Mercury Sources at Northwest Indiana Steel Mills,* dans lequel elles font l'inventaire du mercure (utilisé, stocké et résiduaire) dans l'équipement et le matériel. Elles commencent à collaborer à des plans de réduction, en vertu d'une entente volontaire avec l'EPA, l'Indiana DEM et le Lake Michigan Forum.

Aciéries canadiennes : Les aciéries de la région de Hamilton ont aussi élaboré et mis en oeuvre des plans visant à réduire l'utilisation d'équipement contenant du mercure.

American Hospital Association (AHA) : Aux termes du protocole d'entente entre l'AHA et l'EPA, douze groupes de travail ont été formés sur différents aspects de la réduction des déchets des hôpitaux; ils ont préparé des plans de travail qu'ils commencent à mettre en oeuvre.

Hôpitaux de l'Ontario : Les résultats préliminaires d'une enquête récente révèlent que 85 % des hôpitaux ont lancé des programmes de réduction ou de dérivation des déchets contenant du mercure, 50 % des hôpitaux signalant des réductions de plus de 50 %.

L'Association of Municipal Recycling Coordinators in Ontario : L'association collabore avec les municipalités dans le but d'élaborer et d'élargir des programmes de collecte des articles ménagers contenant du mercure. La moitié des programmes des déchets ménagers dangereux en Ontario sont aptes à ramasser ces articles.

Le site Web de la Stratégie binationale relative aux toxiques contenant du mercure : Le site Web a été considérablement agrandi et réorganisé. L'information est maintenant fournie par sujet et par secteur. Voir http://www.epa.gov/glnpo/bns/mercury/

Progrès réalisés

- Défis américains. L'objectif que se sont fixé les États-Unis est une réduction, d'ici 2006, de 50 % de la consommation nationale de mercure, et une réduction de 50 % à la fois des émissions atmosphériques nationales et des rejets dans l'eau du bassin des Grands Lacs.
  - Entre 1990 et 1995, il y a eu une réduction estimative de 25 % des émissions de mercure dans l'air aux États-Unis. Même si ces estimations sont entachées d'incertitude, nous sommes convaincus qu'il y a eu une diminution importante, particulièrement au niveau des émissions des incinérateurs, et que ces réductions ont continué après 1995.
  - Entre 1995 et 1997, il y a eu une réduction de 21 % de la consommation de mercure. La source de ces données, l'U.S. Geological Survey, a cessé de fournir des statistiques sur la consommation de mercure.
- Défis canadiens. Le Canada veut réduire, d'ici 2000, les rejets de mercure de 90 % par rapport à l'année de référence 1988. On estime avoir déjà atteint une réduction de près de 80 %.

Groupe de travail sur l'hexachlorobenzène et le benzo(a)pyrène

Activités du groupe de travail et le Processus en 4 étapes

Les travaux des étapes 1 et 2 du Processus analytique en 4 étapes ont donné les résultats suivants :

- Deux rapports préliminaires, *Hexachlorobenzene (HCB): Sources and Regulations* and

Benzo(a)pyrene (B(a)P): Sources and Regulations, ont été mis sur le site Web de la SBN le 1er novembre 1999, pour fins d'examen et de commentaires.

- Une version révisée de l'inventaire du HCB en Ontario devrait être communiquée aux membres du groupe de travail en l'automne 1999.
- On prépare une version préliminaire d'un inventaire du B(a)P en Ontario.
- D'autres efforts ont été menés afin de régler la question des niveaux d'émission d'hexachlorobenzène de la combustion du charbon par les services publics et la fabrication de pneus en caoutchouc. Un examen des données d'essai révèle que la combustion de charbon par les services publics ne semble pas constituer une source importante d'hexachlorobenzène. La Rubber Tire Manufacturing Association a terminé ses essais, et les résultats devraient indiquer que le HCB n'est pas présent en concentrations décelables dans la fabrication de pneus de caoutchouc. Également, Santé Canada collabore avec les producteurs de pesticides afin de déterminer et de réduire les concentrations de HCB dans les pesticides.

Le groupe de travail a déterminé que des programmes de remplacement des poêles à bois et des ateliers sur la préservation du bois étaient des options rentables pour promouvoir des réductions additionnelles.

Activités de réduction

- On a tenu des discussions avec l'Institut canadien des bois traités, la Wood Preservation Institute des États-Unis et un représentant de Vulcan Chemical Manufacturing (un fabricant de produits chimiques pour la préservation du bois) afin de mettre sur pied des ateliers conjoints Canada-États-Unis sur les agents de préservation du bois. Ces agents sont une source d'hexachlorobenzène lorsqu'on utilise le pentachlorophénol pour traiter le bois. Le but de ces ateliers serait de mettre en commun l'information sur les technologies et les pratiques améliorées afin d'encourager des réductions additionnelles des émissions d'hexachlorobenzène.
- Dow a affirmé son engagement à réduire de 75 % ses rejets de HCB aériens et aquatiques d'ici 2005.
- Un fabricant américain de chlorothalonil, un pesticide, a amélioré son procédé de fabrication de façon à réduire considérablement la teneur en HCB, réduisant ainsi les émissions de HCB attribuables à la fabrication et à l'épandage du pesticide.
- Deux compagnies d'électricité de l'Ontario ont décidé d'éliminer l'utilisation de pentachlorophénol, qui contient du HCB comme contaminant, dans le traitement des poteaux de ligne.
- Une modification visant à abaisser le seuil de déclaration du Toxics Release Inventory (TRI) de l'EPA pour le HCB à 10 livres par année a été finalisée le 29 octobre 1999, et entre en vigueur le 1er janvier 2000. Le seuil de déclaration pour le HCB (et les HAP) fait également l'objet d'un examen par l'Inventaire national des rejets de polluants du Canada.
- On a mis les dernières touches à un Air Toxics Rule for Pesticide Active Ingredient Production de l'EPA. Les normes devraient permettre de réduire de 65 % les émissions de polluants atmosphériques dangereux (PAD) par rapport aux niveaux de base.
- Les normes du MACT de l'EPA pour les incinérateurs de déchets municipaux et biomédicaux, et pour les incinérateurs et les fours à ciment et à bétons d'agrégats légers brûlant des déchets

dangereux permettront de réduire les émissions de HCB de ces sources.

- Les travaux se sont poursuivis en ce qui a trait à la mise sur pied de programmes de remplacement des poêles à bois au Wisconsin, au Michigan et en Ontario. Aux États-Unis, la Hearth Products Association, le Department of Natural Resources du Wisconsin et le Department of Environmental Quality du Michigan ont coordonné leurs efforts en vue de mettre en place des programmes de remplacement des poêles à bois dans des zones bien précises tant au Wisconsin qu'au Michigan. Le but de ce programme est d'encourager le remplacement des vieux poêles à bois (d'avant 1988) par des poêles qui n'émettent qu'environ 10 % de benzo(a)pyrène et de particules. Des réunions de lancement se sont tenues en août 1999 à Green Bay, au Wisconsin, et à Traverse City, au Michigan. Un programme pilote a été mené dans l'est de l'Ontario durant huit semaines, en janvier et février 1999, pour inciter à remplacer les vieux poêles polluants. Environnement Canada travaille actuellement de concert avec les fabricants de poêles à bois en vue de lancer une campagne de commercialisation à l'automne-hiver 1999-2000 afin de faire la promotion des poêles à bois modernes.
- Le MACT de l'EPA a promulgué une norme pour les fours à coke : chargement, structure et fuites par les portes, qui devrait ramener les émissions de B(a)P à 815 lb/an. Une seconde norme du MACT pour les fours à coke, qui s'applique au poussage, au refroidissement et aux batteries de cheminées, doit être promulguée en 2000 et devrait aussi réduire les émissions de B(a)P. De plus, on élabore une norme sur le risque résiduaire dans le cadre du programme MACT pour l'exploitation entière des fours à coke afin de tenir compte des risques restants de ces fours.
- Les normes du MACT pour les unités de craquage catalytique des raffineries de pétrole devraient être promulguées en décembre 1999. Les exigences en matière de combustion complète devraient permettre d'en réduire les émissions de B(a)P.
- Une réévaluation des lignes directrices de la *Clean Water Act* sur les limites des effluents pour la catégorie de source ponctuelle des aciéries devrait être proposée en octobre 2000.
- Une entente de gestion de l'environnement (EGE) est en cours de négociation avec Algoma Steel de Sault Ste. Marie (Ontario) afin de promouvoir la réduction des toxiques, y compris le B(a)P. Une EGE semblable est déjà en vigueur avec l'aciérie Dofasco de Hamilton (Ontario).
- Un rapport sur les options stratégiques (ROS) pour le secteur canadien de l'aciérie a été finalis, et on a commencé à mettre en oeuvre les recommandations du ROS.
- On a également finalisé un ROS pour le secteur canadien de la préservation du bois. Une vérification nationale et la mise en oeuvre des recommandations du ROS commenceront en avril 2000. On s'attend à ce que la mise en oeuvre des résultats et des mesures correctives prises à la suite de la vérification des installations de préservation du bois de l'Ontario entraîne des réductions des émissions de HCB et de B(a)P.
- Le programme « Drive Clean » de l'Ontario, mis en place progressivement à partir d'avril 1999, devrait permettre de réduire les émissions de polluants causant du smog et de B(a)P du secteur des transports.

Progrès réalisés

- L'inventaire préliminaire de HCB en Ontario signale des réductions des rejets estimatifs totaux de HCB entre 1988 et 2000 de l'ordre de 61 %, ou 32,4 kg/an. Selon les rapports du TRI, les rejets de HCB dans l'air et dans l'eau aux É.-U. étaient de 425 livres en 1997, comparativement à 1 592 livres en 1990, soit une baisse de 73 %.
- Les résultats d'essais effectués récemment dans des unités de craquage catalytique de raffineries de pétrole aux É.-U. dans le cadre du processus de développement du MACT indiquent que les émissions de B(a)P de cette source sont très faibles, de l'ordre de ~0,3 lb/an par unité de craquage catalytique. À titre de comparaison, en 1990, les émissions de B(a)P des raffineries de pétrole étaient estimées à 50 450 lb dans l'inventaire de 1993 des émissions de toxiques atmosphériques dans la région des Grands Lacs.

Préoccupations, défis et prochaines étapes

Les inventaires des sources et l'évaluation de leur importance restent de grands défis pour le groupe de travail. Il faut procéder à des tests de cheminée dans certains les secteurs suspects afin d'améliorer les inventaires des sources. La production et l'utilisation à l'étranger constituent également une préoccupation. En Chine, le HCB entre dans la fabrication des pièces pyrotechniques, qui pourraient être importées au Canada ou aux É.-U. Également, la Chine et la Russie ont toutes deux dit qu'elles avaient l'intention de continuer d'utiliser le HCB, ce qui pourrait poser un problème pour le Canada et les É.-U. en raison du transport à grande distance du HCB rejeté dans l'atmosphère par ces pays.

Au cours de la prochaine année, le groupe de travail s'efforcera de finaliser les évaluations des étapes 1 et 2, et continuera d'identifier les possibilités économiques de réduction.

Groupe de travail sur les PCB

Défis

Défi du Canada : Chercher à atteindre, d'ici 2000, une réduction de 90 % des PCB à forte concentration (>1 % de PCB) qui ont déjà été en service ou le sont encore, et accélérer la destruction des déchets contenant des PCB à forte concentration qui pourraient pénétrer dans le bassin des Grands Lacs, conformément à l'ACO (Accord Canada-Ontario) de 1994.

Défi des États-Unis : Chercher à atteindre, d'ici 2006, une réduction nationale de 90 % des PCB à forte concentration (>500 ppm) utilisés dans l'équipement électrique. Veiller à ce que tous les PCB retirés soient gérés et éliminés de façon appropriée afin d'éviter les rejets accidentels dans le bassin des Grands Lacs ou en direction de celui-ci.

Activités du groupe de travail

Lettre d'engagement en matière de réduction des PCB : Le Groupe de travail sur les PCB a rédigé une lettre, qui devrait être signée par des hauts dirigeants d'Environnement Canada et de l'EPA, demandant à certains organismes de réduire leurs PCB des équipements électriques. L'administrateur de la région 5 de l'EPA a envoyé des lettres aux trois grands fabricants d'automobiles aux É.-U. (DaimlerChrysler, Ford et General Motors) et à cinq grandes aciéries du bassin des Grands Lacs (Bethlehem Steel, Ispat Inland, LTV Steel, National Steel et U.S. Steel). Les trois fabricants d'automobiles ont répondu et se sont engagés non seulement à atteindre l'objectif de réduction des PCB, mais aussi à le dépasser en termes de quantités de PCB réduites et de date à laquelle l'entreprise éliminerait tous ses équipements contenant des PCB. Les lettres destinées aux aciéries ont été envoyées vers la fin d'octobre; c'est pourquoi ces dernières n'ont pas eu le temps de répondre avant la rédaction de la présente mise à jour. Environnement Canada a également envoyé des lettres d'engagement en matière de réduction des PCB à six corporations des secteurs de l'automobile et de l'acier. DaimlerChrysler a répondu, indiquant qu'elle avait atteint l'objectif canadien en matière de PCB. On devrait également recevoir bientôt les réponses des autres corporations.

Rapport « Les PCB : sources et règlements » : Une nouvelle version du document d'information sur les PCB : sources et règlements, qui couvre les étapes 1 et 2 du Processus analytique en quatre étapes, est terminée et a été mise sur le site Web de la SBN pour examen du public. Les commentaires sur le rapport doivent être envoyés au plus tard le 30 décembre 1999. Le rapport comprend de l'information mise à jour sur les changements apportés au règlement américain sur les PCB, et de nouvelles données sur les PCB. Le rapport sur les étapes 1 et 2 a également été mis à jour pour inclure les sources de PCB et les règlements au Canada.

Propriétaires de faibles quantités : Deux autres ateliers sur les PCB ont eu lieu dans la région métropolitaine de Toronto en printemps 1999; ils étaient le fruit d'une collaboration entre Environnement Canada, le ministère de l'Environnement de l'Ontario et les entrepreneurs en élimination des PCB. Environ 90 propriétaires de PCB en service et stockés ont assisté à ces deux ateliers, qui ont été une tribune très spécialisée d'échange d'information sur la gestion, la mise hors-service et la destruction des PCB.

Enregistrement des transformateurs contenant des PCB aux É.-U. : La nouvelle base de données sur l'enregistrement des transformateurs contenant des PCB révèle qu'il y a aux États-Unis 18 714 transformateurs enregistrés et en service, contenant au total 108 625 659 livres de PCB. Les données de base de 1994 faisant état de 200 000 transformateurs contenant des PCB de forte concentration sont plus élevées que les données signalées en 1998. Même s'il y a eu réduction du nombre de transformateurs contenant des PCB depuis 1994, les réductions ne peuvent à elles seules représenter la différence entre les données de base de 1994 et le nombre transformateurs indiqué dans la base de données des enregistrements. Même si la base de données fournit les meilleures informations existantes et actuelles sur le nombre de transformateurs contenant des PCB encore en service, elle n'a pas été complètement soumise à un contrôle de qualité. De plus, les chiffres n'incluent pas les

enregistrements présentées après la mise au point initiale de la base de données, non plus que les transformateurs contenant des PCB qui n'ont pas été enregistrés. Le Groupe de travail sur les PCB évaluera les différences entre les données de base de 1994 et la base de données de 1998.

Programme d'élimination progressive des PCB : Des représentants de la région 5 de l'EPA et de l'Office of Enforcement and Compliance Assurance ont rencontré ceux des principales compagnies d'électricité de la région pour discuter du programme d'élimination progressive des PCB. Ce programme, actuellement à l'état de projet pilote auprès des compagnies d'électricité de la Région 5, est conçu pour encourager la réduction des PCB en fournissant un incitatif aux installations pour qu'elles s'engagent à éliminer leur équipement contenant des PCB. Ces incitatifs comprennent une reconnaissance publique et la prise en considération des efforts d'élimination des PCB durant le règlement des mesures de mise en oeuvre. Alors que l'on finalise ce programme, les compagnies d'électricité de la région continuent de s'efforcer d'éliminer progressivement les transformateurs et les condensateurs contenant des PCB.

Programme « PCB and Mercury Clean Sweep » de Cook County (Illinois) : L'élément ramassage des déchets du programme pilote « PCB and Mercury Clean Sweep » du comté de Cook (Illinois) a commencé en Octobre 1999 avec le ramassage des ballasts de lampes contenant des PCB, des lampes fluorescentes, des ampoules et des piles d'un « park district » du comté de Cook. Ce ramassage a été précédé de la distribution postale de brochures annonçant et décrivant le programme Clean Sweep à environ 6 000 entreprises, organisations et associations du comté qui étaient susceptibles d'y participer. On a dévelopé un site Web (www.erc.uic.edu/cleansweep) contenant une description du programme et des renseignements sur les PCB et sur le mercure, et une ligne d'assistance (1-888-SWEEP-22) a été établie à l'intention des participants potentiels. Le programme assure jusqu'à la fin de 1999 le recyclage des PCB et du mercure ou l'élimination des déchets qui en contiennent à coûts réduits pour les petites entreprises et les administrations locales du comté de Cook (Illinois).

Numérisation de l'information sur les PCB : Afin de faciliter la distribution de l'information aux propriétaires de PCB, Environnement Canada a mis à jour et numérisé son Bulletin sur les PCB. Dans ce format, l'information courante sur la réglementation et la destruction des PCB peut être facilement distribuée sur demande.

Mise à jour de la base de données : Environnement Canada continue de mettre à jour sa base de données nationale sur les PCB. Les mises à jour permettront d'améliorer les capacités de gestion de l'information de la base de données de plusieurs façons, notamment la production de rapports et les suivis.

Processus analytique en quatre étapes

Les travaux actuels du groupe de travail sur les PCB visent les étapes 3 et 4 du Processus analytique en quatre étapes (identification des options permettant d'obtenir des réductions accrues et mise en oeuvre des mesures nécessaires pour obtenir des réductions). On a vu plus haut les réalisations jusqu'à ce jour

concernant les étapes 3 et 4.

Progrès réalisés

L'EPA s'attend à ce que l'objectif des É.-U. en matière de réduction des PCB soit atteint d'ici 2006. D'importantes réductions ont déjà été réalisées et continuent de l'être, comme nous l'avons appris à la suite de discussions avec des compagnies d'électricité, des aciéries et des industries de l'automobile, et d'après les exigences en matière d'élimination des PCB négociées lors du règlement de cas d'infractions aux règlements et d'après les activités qui se déroulent dans les installations autorisées de stockage et d'élimination. La PCB Transformer Registration Database de 1998 montre qu'il y a 18 714 transformateurs contenant des PCB actuellement enregistrés et en service aux É.-U. Cela représente une réduction de plus de 90 % du nombre de transformateurs contenant des PCB par rapport à l'année de référence de 1994; toutefois, on évaluera, en fonction de la PCB Transformer Registration Database, le rapport de l'inventaire actuel avec l'année de référence de 1994, d'une part, et l'objectif américain, d'autre part.

Au Canada, plus de 50 % des PCB à forte concentration (>1 % PCB) et environ 23 % des PCB à faible concentration ont été détruits, comparativement à l'année de référence de 1988, et conformément à l'Accord Canada - Ontario (ACO).

Facteurs de succès

Dans l'ensemble, la participation continue des intervenants est essentielle à la réalisation de la réduction des PCB. Le Groupe de travail sur les PCB a besoin de l'engagement continu des intervenants à participer activement aux discussions du groupe et à échanger et à évaluer l'information sur les PCB, particulièrement pour ce qui touche à la planification à long terme en vue de l'élimination progressive des PCB, aux options de gestion, aux incitatifs, et aux avantages de la réduction des PCB.

Les intervenants peuvent également entreprendre, continuer ou accroître leur participation active aux efforts de réduction des PCB, s'ils possèdent des PCB, ou aux efforts de diffusion ou de soutien, s'ils n'en possèdent pas. De plus, le cas échéant, les intervenants peuvent recueillir, compiler et résumer des données sur la mesure et la surveillance des PCB dans l'environnement (poissons, eaux et sédiments) et en faire des comptes rendus; ils peuvent aussi appuyer ou élaborer des idées pour la commercialisation de technologies d'élimination nouvelles ou de rechange.

Groupe de travail sur les dioxines et les furanes

Activités du groupe de travail et le Processus en 4 étapes

Réunions : Lors du forum des intervenants de la SBN, le 27 avril 1999 à Toronto, le groupe de travail s'est réuni pour faire le point sur les diverses initiatives relatives aux dioxines et aux furanes, discuter des sources et des secteurs, et déterminer ses possibilités de mettre en marche le processus d'analyse en quatre étapes de la SBN. On a revu l'Inventaire canadien, terminé en février 1999, et discuté de la situation de l'inventaire américain. On a examiné les efforts du Council of Great Lakes Industries (CGLI) visant à identifier les candidats volontaires pour les tests des cheminées des fours de frittage et des fours électriques à arc dans le secteur de la sidérurgie. On a présenté la proposition visant à abaisser le seuil de déclaration des dioxines au Toxics Release Inventory (TRI) de l'EPA, et des consultations multi-intervenants se tiennent en vue de l'ajout de diverses substances (dont les dioxines et les furanes) à l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP) du Canada. Le groupe de travail a décidé d'organiser une discussion sur les secteurs et les sources de dioxines et de furanes en commençant par leur attribuer un ordre de priorité approximatif.

Appels conférence : Dans une série de quatre appels conférence qui ont eu lieu entre juin et octobre 1999, le groupe de travail sur les dioxines et les furanes a continué les discussions sur les secteurs et les sources de dioxines entreprises lors de la réunion du 27 avril 1999. Le groupe a discuté des questions concernant le brûlage des dioxines dans des barils à l'air libre, sur les terres agricoles et en région, dans les fours à ciment, dans les moteurs diesel, dans les centrales à charbon des compagnies d'électricité, dans les feux de décharges, et dans le bois traité au PCP. Le groupe de travail a également discuté de plusieurs autres secteurs, mais a principalement mis l'accent sur les incinérateurs de déchets municipaux et les incinérateurs de déchets biomédicaux. Il a fait le point sur les règlements actuels au Canada et aux États-Unis quant à ces deux types d'incinérateurs, et sur les incertitudes entachant les estimations de ces deux types d'incinérateurs et en a discuté. D'autres importantes questions présentées et discutées au cours des appels conférence du groupe de travail ont porté sur la séparation des matières, les effets du chlore contenu dans la charge d'alimentation, et les efforts actuels en matière de P2.

Activités de suivi : Le groupe de travail a tenu à jour une liste permanente d'activités de suivi qui concernent les efforts en matière de recueil de renseignements ainsi que d'autres tâches qui seront éventuellement appliquées aux efforts de vulgarisation et de promotion en matière de réduction. Les engagements importants comprennent le recueil de données additionnelles sur le brûlage à l'air libre et l'élimination des déchets en zone rurale, l'étude des options pour l'élimination des poteaux de ligne traités au PCP, l'examen des options de diffusion qui pourraient encourager les essais volontaires des émissions dans les fonderies de cuivre de deuxième fusion, et l'élaboration de matériel de diffusion et d'information sur le brûlage en barils. Le groupe a récemment entrepris le passage de l'étape 1 (recueil des données de base, échange d'information) aux étapes 2 et 3 du Processus analytique en 4 étapes. Afin de progresser dans l'évaluation de l'efficacité du contrôle réglementaire et programmé existant (c.-à-d. l'étape 2) et l'identification des sources/possibilités/stratégies en vue de réductions additionnelles (c.-à-d. l'étape 3), le groupe a élaboré un « arbre de décision » qui lui permettra d'identifier ses futures activités et d'en établir l'ordre de priorité. À court terme, le groupe entend utiliser ce processus pour déterminer les cinq premières priorités sur lesquelles il devra s'attarder.

<u>Activités de réduction : É.-U.</u>

- On a proposé des « New Source Performance Standards and Emission Guidelines for Small Municipal Waste Combustion Units » en août 1999 en vertu de l'article 129 des *Clean Air Act Amendments* (CAAA). D'après les données sur les émissions de 1990, ces lignes directrices permettraient de réduire d'au moins 97 % les émissions de dioxine des petits incinérateurs de déchets municipaux.
- On a proposé le Federal Plan visant à améliorer les « Emission Guidelines for existing Hospital/ Medical/Infectious Waste Incinerators » (HMIWI) en juillet 1999 aux termes de l'article 129 des CAAA. Le plan fédéral proposé couvre les sources d'émissions pour lesquelles un État ou une tribu ne possède pas de plan approuvé en vigueur en date du 15 septembre 1999. Les lignes directrices sur les émissions de HMIWI devraient permettre de réduire d'environ 96 % les émissions de dioxines et de furanes de la catégorie HMIWI.
- Les « Final Standards for Hazardous Air Pollutant for Hazardous Waste Combustors » ont été promulguées le 30 septembre 1999. Les normes finales, basées sur le MACT, s'appliqueront à environ 172 incinérateurs de déchets dangereux et fours à ciment et fours à bétons d'agrégats légers qui brûlent des déchets dangereux comme combustible, et devraient permettre de réduire les émissions de dioxines et de furanes de cette catégorie de source d'émissions d'environ 70 %. Ce règlement a été élaboré par l'Office of Solid Waste de l'EPA en vertu de l'article 112 de la CAAA et de la RCRA.
- Lorsqu'ils seront en vigueur, ces trois règlements sur les toxiques rejetés dans l'air par les incinérateurs (c.-à-d. ceux qui s'appliquent aux gros et petits incinérateurs de déchets municipaux, aux HMIWI et aux incinérateurs de déchets dangereux) devraient permettre des réductions de 95 % pour ce qui est des dioxines.
- La plupart des autres importantes sources de dioxines et de furanes aux É.-U. (Inventaire de 1998) sont couvertes par des normes individuelles MACT (Maximum Available Control Technology) de la *Clean Air Act*.
- L'EPA continue de recueillir des données sur les importantes sources soupçonnées de dioxines qui n'étaient pas adéquatement décrites dans la première version de l'Inventaire américain de 1998.

Activités en matière de réduction : Canada

- L'*Inventaire canadien des rejets de dioxines et de furanes et d'hexachlorobenzène* a été finalisé et publié en janvier 1999. Il identifiait 22 secteurs qui ont rejeté 290 g de TEQ/an (équivalence de toxicité) de dioxines et de furanes dans l'atmosphère en 1997, chiffre qui devrait tomber à 199 g de TEQ par an en 1999. L'Inventaire n'est pas exhaustif pour les émissions de dioxines et de furanes dans le sol, et d'autres organismes sont en train de compléter ces travaux.
- Le comité chargé de l'élaboration des normes pancanadiennes (NPC) pour les dioxines et les furanes a été mis sur pied en janvier 1999, et concentre ses efforts sur l'élément le plus exhaustif de l'*Inventaire des rejets* de 1999 : les sources anthropiques de rejets de dioxines et de furanes dans l'atmosphère. Le comité chargé de l'élaboration des NPC portera son attention sur les principaux secteurs émetteurs de dioxines et de furanes au Canada **: l'incinération des déchets municipaux**, **le chauffage résidentiel au bois**, **le frittage du fer**, la combustion du bois chargé en sel, **la fabrication d'acier dans des fours à arc** (à noter que les secteurs en caractères gras sont également les principaux secteurs en Ontario, représentant 70 à 80 % des émissions de dioxines et

de furanes dans la partie canadienne du bassin des Grands Lacs). Les normes pancanadiennes finales, qui fixeront des objectifs et des échéanciers en matière de réduction, sont prévues pour le printemps 2000. Le comité examine trois possibilités pour une valeur numérique qui sera l'objectif des normes pancanadiennes en matière de réduction. Une possibilité consiste à fixer une « élimination quasi complète », qui est l'objectif de la désignation des dioxines et des furanes de la Voie 1. Une deuxième possibilité consiste à fixer une limite de concentration spécifique pour les cheminées, pour chacun des secteurs pour lesquels les NPC ne permettront pas une élimination complète. Une troisième possibilité consiste à établir un objectif national de réduction des émissions, basé sur l'*Inventaire des rejets* de 1999, comme les NPC. Le 25 novembre 1999, le comité chargé de l'établissement des normes sur les dioxines et les furanes a tenu une réunion multi-intervenants à Toronto. Le but de cette réunion nationale était de rassembler des intervenants des divers groupes sectoriels pour qu'ils donnent leur avis sur la forme et le contenu de l'ensemble des NPC, qui devra être approuvé par le Ministre au printemps 2000, d'identifier ou clarifier les questions intersectorielles, et de fournir des commentaires sur le cheminement critique à suivre d'ici le printemps 2000. De plus, le comité chargé de l'élaboration des NPC cherchait à obtenir des conseils sur la façon d'aborder l'élaboration de NPC pour les sources moins importantes identifiées dans l'*Inventaire*.

- Environnement Canada s'est engagé dans des discussions et des consultations permanentes avec la municipalité régionale de Hamilton-Wentworth afin d'encourager les mesures qui permettront de réduire les émissions de dioxines et de furanes et d'autres toxiques de son unité de réduction des déchets solides. L'incinérateur de cette unité représente la plupart des rejets de dioxines et de furanes du secteur de l'incinération des déchets municipaux en Ontario.
- Une aciérie de l'Ontario, qui emploie des fours à arc électrique (FAE), a accepté de procéder à des tests de cheminée pour aider à évaluer l'importance de ce secteur comme source de dioxines et de furanes. Cet essai permettra de combler des lacunes au niveau des données, qui ont été identifiées tant dans l'*Inventaire des rejets* de 1999 que dans le *Rapport sur les options stratégiques des aciéries* (une initiative prise en vertu de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*).
- Environnement Canada a entrepris entre janvier et mars 1999 un programme pilote de remplacement des poêles à bois et une campagne d'éducation sur la combustion propre dans l'est de l'Ontario. Plus de 500 personnes ont assisté aux neuf ateliers sur les techniques de combustion propre. En outre, plus de 100 poêles à bois ont été remplacés par de nouveaux poêles approuvés par l'EPA. À l'automne 1999, on a lancé une campagne nationale « au point d'achat », qui cherchait à influencer les consommateurs à l'aide de matériel éducatif, distribué au point d'achat, pour qu'ils achètent les nouveaux poêles à bois moins polluants plutôt que les anciens poêles encore fabriqués et vendus. On a également mis sur pied un programme d'essais des cheminées de poêles à bois afin de quantifier les réductions possibles de dioxines et de furanes attribuables aux nouveaux poêles, et de savoir si les dioxines et les furanes sont associées à la fraction particulaire des émissions.

Progrès réalisés

D'après la version de 1998 de l'Inventaire, les États-Unis sont en bonne voie d'atteindre les objectifs de la SBN d'ici 2006. On peut s'attendre à des réductions additionnelles avec la mise en oeuvre complète des règlements existants et prévus sur les rejets de dioxines. Toutefois, une estimation

quantitative faite pour savoir où en sont les É.-U. quant aux objectifs dépend encore des nouvelles données à inclure dans l'inventaire final, prévu pour le début de l'été 2000.

Jusqu'à présent, on a atteint une réduction de 76 % par rapport l'année de référence de 1988 au Canada. La majeure partie de ces réductions sont attribuables au secteur des pâtes et papiers après l'entrée en vigueur des règlements fédéraux.

Préoccupations, défis et prochaines étapes

Une des principales préoccupations du Groupe de travail sur les dioxines et les furanes a été la question des ressources limitées et le besoin résultant d'établir des priorités pour ce qui est des sources, qui sera l'objectif des efforts du groupe de travail en matière de réduction. Ces efforts ont été entravés en raison des limitations des données sur les émissions. Dans le cas des sources pour lesquelles il existe des estimations des émissions, l'établissement de priorités a été entravé par les incertitudes associées aux estimations du coefficient d'émission ou aux niveaux d'activité. D'autres sources n'ont aucune estimation quantifiée des émissions. De plus, on manque généralement de données facilement accessibles sur l'importance des sources et des secteurs dans le bassin des Grands Lacs.

En réponse à ces défis, le groupe de travail prévoit suivre l'arbre de décision qu'il a mis au point pour établir des priorités en fonction des meilleures informations disponibles, identifier les possibilités de réduction économiques, entreprendre des actions par le biais du Groupe de travail sur la SBN, et promouvoir le partage et la diffusion de l'information.

Groupe de travail sur l'octachlorostyrène

Activités du groupe de travail et le Processus en 4 étapes

Rapports sur l'OCS : Le 31 décembre 1998, un rapport intitulé « Draft Great Lakes Binational Toxics Strategy Octachlorostyrene (OCS) Report: A Review of Potential Sources » et une première version des résultats préliminaires de l'EPA sur le « OCS Challenge » ont été mis sur le site Web de la SBN, www.epa.gov/bns/. On a également fait remarquer dans le Federal Register que ces documents étaient disponibles, les commentaires étant requis au plus tard le 1er mars 1999. On a reçu les commentaires de huit parties. De plus, le CGLI a présenté un rapport intitulé « Octachlorostyrene and Suggested Industrial Sources–A Report to the Great Lakes Binational Toxics Strategy OCS Workgroup » le 10 mars 1999. On examine actuellement ces commentaires et le rapport du CGLI. Une version révisée de l'inventaire de l'OCS en Ontario, préparée par Environnement Canada, a également été partagée avec le groupe de travail.

Données sur l'OCS dans le poisson : Un résumé de données sur les tendances spatio-temporelles

des concentrations d'OCS dans le poisson de pêche sportive des Grands Lacs et des voies interlacustres a été préparé par le Programme de surveillance des contaminants dans le poisson de pêche sportive du ministère de l'Environnement de l'Ontario. Ce sommaire a été fourni en mai 1999 au Groupe de travail sur l'OCS. En général, les concentrations d'OCS chez le touladi ont diminué considérablement depuis les années 80 et, dans bien des cas, elles sont maintenant proches des limites de détection ou en dessous. Les données préliminaires sur l'OCS extraites du « National Study of Chemical Residues in Fish », USEPA 1992, ont également été mises sous forme de tableaux et communiquées par courriel au groupe de travail.

Règle TRI proposée : Le 29 octobre 1999, on a mis la dernière main à une modification visant à ajouter un seuil de déclaration de 10 livres d'OCS au Toxic Release Inventory des États-Unis, modification qui entrera en vigueur le 1er janvier 2000.

Préoccupations, défis et prochaines étapes

Le principal obstacle à tout progrès reste l'absence d'un inventaire des émissions pour l'OCS. Les autres obstacles sont le fait que l'OCS ne fait pas l'objet d'une surveillance régulière dans les émissions atmosphériques ni dans les effluents des eaux usées et que, même si cette substance est connue pour être très résistante à la dégradation métabolique et extrêmement lipophile (potentiel de bioaccumulation très élevé), il n'existe que très peu de données sur sa toxicité. Le défi du groupe de travail est de formuler une approche concernant l'OCS qui soit fondée sur les données existantes. Les options discutées jusqu'à présent sont : 1) évaluer les sources possibles d'OCS à l'aide d'un processus analytique accepté, comme « l'arbre de décision » déjà discuté par le groupe de travail; 2) établir un lien entre les efforts de réduction de l'OCS et les efforts consentis pour les dioxines et le HCB; ou 3) chercher à obtenir des données de surveillance environnementale additionnelles qui permettraient d'évaluer le besoin de mesures supplémentaires.

Groupe de travail sur le plomb alkylé

Activités du groupe de travail et le Processus en 4 étapes

États-Unis

Les travaux des étapes 1, 2 et 3 du Processus analytique en 4 étapes ont publié un rapport américain intitulé « Great Lakes Binational Toxics Strategy Alkyl-Lead: Source, Regulations, and Options » sur le site Web de la Stratégie binationale, www.epa.gov/bns. On demande les commentaires du public.

Le coprésident américain du groupe de travail participe à l'élaboration du National Action Plan for Alkyl-Lead, de l'Environmental Protection Agency des États-Unis, qui incorpore les objectifs de la Stratégie binationale relative aux toxiques dans les Grands Lacs concernant le plomb alkylé.

Canada
Dans le cadre du Processus analytique en 4 étapes, le Canada a publié un rapport intitulé « Étude pour l'inventaire des composés alkylplomb : sources, utilisations et rejets en Ontario ». Ce rapport a été distribué lors de la dernière réunion des intervenants, le 27 avril 1999. Il confirme que le Canada a dépassé son objectif, soit une réduction de 90 % de l'utilisation, de la production et du rejet de plomb alkylé. Le rapport est disponible sur le site Web de la Stratégie binationale relative aux toxiques, www.epa.gov/bns.

Progrès réalisés

États-Unis
Les États-Unis ont atteint l'objectif fixé par la Stratégie binationale, soit confirmer la non-utilisation de plomb alkylé dans l'essence. Ce fait est documenté dans le rapport « U.S. Challenge on Alkyl-Lead: Report on Use of Alkyl-Lead in Automotive Gasoline », disponible sur Internet : www.epa.gov/bns.

Le reste de l'objectif fixé par la SBN pour les États-Unis, « Appuyer et encourager les efforts des intervenants en vue de la réduction des rejets de plomb alkylé à partir des autres sources », a été incorporé dans le Alkyl-Lead National Action Plan, élaboré par le PBT Alkyl-Lead Workgroup de l'EPA.

Canada
Le Canada a dépassé son objectif, soit une réduction de 90 % de l'utilisation, de la production et du rejet de plomb alkylé, ce que confirme le rapport « Étude pour l'inventaire des composés alkylplomb : sources, utilisations et rejets en Ontario », disponible sur le site Web de la Stratégie binationale relative aux toxiques, www.epa.gov/bns.

Activités de réduction

États-Unis
Le 8 septembre 1999, les représentants du PBT Alkyl-Lead Workgroup de l'EPA (y compris le coprésident américain du Groupe de travail de la Stratégie binationale relative aux toxiques) ont tenu une consultation initiale par appel conférence avec les représentants du National Motor Sports Council, de NASCAR, de NHRA, de SCCA, de CART et de TOSCO (76 Racing Gas), afin de lancer les discussions sur les questions liées à une élimination volontaire de l'essence au plomb pour les voitures de course.

Un projet de plan d'action national sur le plomb alkylé a été élaboré par le PBT Alkyl-Lead Workgroup de l'EPA et distribué aux intervenants en août pour recueillir leurs commentaires. Ce plan d'action national identifie trois domaines où il faut appuyer les activités en matière de réduction : les efforts internationaux, les initiatives volontaires et la participation des intervenants, et une recherche plus poussée.

Canada
Les sources, les utilisations et les rejets de plomb alkylé en Ontario ont diminué de plus de 98 % de 1988 à 1997. Les deux principales sources restantes de plomb alkylé en Ontario sont le carburant aviation et l'essence au plomb pour les véhicules de compétition. En 1997, le carburant d'aviation et l'essence au plomb ne représentaient que 0,2 % et 0,05 % respectivement du mélange de carburant en Ontario, par rapport au total de l'essence automobile.

Préoccupations, défis et prochaines étapes

La stratégie nationale de l'EPA en matière de PBT assumera le leadership aux États-Unis pour ce qui est de la mise en oeuvre des mesures décrites dans le National Action Plan for Alkyl-Lead, et donc pour l'objectif restant des É.-U. concernant le plomb alkylé dans le cadre de la Stratégie binationale relative aux toxiques. Cela comprend la coordination des efforts des intervenants visant la réduction de tous les derniers rejets de plomb alkylé.

En ce qui a trait aux réductions supplémentaires dans le secteur de l'aviation, le défi est de trouver des produits de remplacement sécuritaires pour le plomb alkylé utilisé dans le carburant d'aviation. Des recherches sont en cours aux États-Unis, mais il faudra probablement 8 à 10 ans pour trouver un produit de remplacement acceptable. Le Canada fait le suivi de tout ce qui se fait dans le secteur de l'aviation. Il examine également les recommandations contenues dans le rapport « Étude pour l'inventaire des composés alkylplomb : sources, utilisations et rejets en Ontario ».

Au Canada, les véhicules de compétition sont actuellement exemptés du *Règlement sur l'essence*, qui interdit l'utilisation du plomb dans les carburants. Avant l'expiration de cette exemption en 2002, il y aura des consultations avec le secteur de la compétition. Ces consultations seront coordonnées avec les efforts semblables aux États-Unis.

Étant donné la portée nationale des réductions restantes et des initiatives nationales permanentes en matière de réduction, il n'y aura plus de réunions régulières du Groupe de travail sur le plomb alkylé de la Stratégie binationale relative aux toxiques. Toutefois, le Groupe de travail se réunira pour des ateliers spéciaux, le cas échéant. Les renseignements sur les nouvelles technologies, les développements, les règlements ou les réductions additionnelles concernant le plomb alkylé sera véhiculée par les mécanismes réguliers de la Stratégie binationale, y compris les réunions des intervenants et le sit Web de la Stratégie, www.epa.gov/bns.

Groupe de travail sur les pesticides

Activités du groupe de travail et le Processus en 4 étapes

Réunions et activités : Lors de deux forums des intervenants, avril 1999 à Toronto et novembre 1999 à Chicago, le groupe de travail s'est réuni pour faire le point sur les questions liées aux pesticides de niveau I et discuter des prochaines étapes possibles concernant les pesticides de niveau II.

Rapport sur les pesticides : Un rapport provisoire portant sur les défis de la SBN en ce qui a trait aux substances suivantes : chlordane, aldrine et dieldrine, DDT, mirex et toxaphène a été publié et mis sur le site Web de la SBN www.epa.gov/bns/ le 31 décembre 1998. Ce rapport, intitulé *La Stratégie binationale relative aux toxiques des Grands Lacs - Rapport sur les pesticides*, comprenait les discussions et les analyses : des utilisations et sources passées et existantes de pesticides dans le bassin; des voies environnementales et des tendances des pesticides dans l'environnement, des estimations des charges, du devenir à court et à long terme, des risques pour l'écologie et pour la santé humaine que présentent les points chauds et réservoirs connus et suspectés de pesticides; des règlements américains sur les pesticides de niveau I; et des programmes actuels visant à recueillir et à recycler les pesticides existants stockés. L'avis de disponibilité de ce document a été publié dans le Registre fédéral, et les commentaires devaient être envoyés avant le 1er mars 1999. On a reçu et revu les commentaires, et révisé le rapport afin de les incorporer, et de présenter les options de mise en oeuvre des mesures de gestion.

Pesticides de niveau II : Beaucoup a été fait dans les deux pays en ce qui a trait aux pesticides de niveau I. Le groupe de travail étudie diverses options pour s'attaquer à quelques-uns des pesticides de niveau II visés par la Stratégie binationale.

Activités de réduction

- Aux É.-U., la stratégie sur les substances persistantes, bioaccumulatives et toxiques (PBT) a été élaborée afin de prévenir et de réduire les rejets de ces polluants. Cet effort d'échelle nationale appliquera toute la gamme des outils à la disposition de l'EPA pour prévenir et réduire les rejets de ces substances, en mettant d'abord l'accent sur les substances de niveau I de la SBN. Dans le cadre de la PBT Strategy, on élabore un plan d'action national qui décrira les activités prioritaires pour réduire les risques pour la santé humaine et l'environnement que présente l'exposition actuelle et future aux pesticides de niveau I.
- Un règlement visant à abaisser le seuil de déclaration du Toxics Release Inventory (TRI) de l'EPA à 100 livres par année pour l'aldrine et le dieldrine et à 100 livres par année pour le chlordane et le toxaphène a été finalisé le 29 octobre 1999 et est entré en vigueur le 1er janvier 2000.
- L'EPA mène actuellement des recherches afin de mieux comprendre les voies d'exposition à certains pesticides de niveau I, notamment sur l'exposition au chlordane à partir de sources résidentielles et de la poussière à l'intérieur des maisons et de diverses sous-populations vulnérables. L'Office of International Activities (OIA) de l'EPA lance une étude visant à surveiller les concentrations de certains polluants organiques persistants (POP), dont le chlordane, le DDT et le DDE, et le toxaphène, dans le sang du cordon ombilical et le sang maternel de huit groupes autochtones des régions côtières de l'Alaska, et l'Office of Research and Development (ORD) prévoit mener une étude de trois ans sur les expositions des jeunes enfants à plusieurs POP, dont l'aldrine, le dieldrine, le α- et γ- chlordane, et le DDT/DDE, ainsi que sur les risques que ces

substances présentent pour eux.

- Le 24 septembre 1999, L'Administratrice de l'EPA, Carol M. Browner, a émis une communiqué de presse annonçant que l'EPA se proposait d'éliminer progressivement les « zones de brassage » dans les Grands Lacs afin de réduire les substances chimiques bioaccumulables (SCB) préoccupantes. La proposition interdirait les nouveaux rejets de SCB, notamment le chlordane, le DDT et le mirex, dans les zones de brassage du bassin des Grands Lacs et éliminerait progressivement l'utilisation des zones de brassage existantes pour les SCB dans le bassin des Grands Lacs sur une période de 10 ans.

Progrès réalisés

Le rapport sur le défi canadien a été publié en 1997, et concluait que l'objectif du Canada avait été atteint.

Le rapport final sur le défi américain est en cours de rédaction et devrait inclure les étapes 1 à 4. En ce qui a trait aux règlements, tous les enregistrements ont été annulés. Les sources possibles de pesticides de niveau I qui pourraient entrer dans les lacs comprennent les stocks restants, les lieux contaminés, les autres rejets accidentels, et le dépôt atmosphérique. L'étude des trajectoires indique qu'un transport à grande distance par la voie aérienne est possible.

État de la qualité de l'eau quant aux pesticides de niveau I : Les plus récentes données sur les concentrations de pesticides de niveau I dans les eaux des Grands Lacs figurent dans le rapport à venir sur le défi américain. Deux conclusions relatives à la qualité de l'eau sont très importantes :

- Les concentrations actuelles des eaux des lacs sont toutes plus de 200 fois inférieures aux normes publiées pour l'eau potable. Il n'y a donc pas de restriction quant à la consommation humaine.
- Les Great Lakes Initiative Guidelines (lignes directrices de l'initiative des Grands Lacs) sont dépassées pour le dieldrine, le DDT et le toxaphène. Ces lignes directrices, établies pour tenir compte de la nature bioaccumulative de ces composés, sont basées sur la concentration qui pourrait être atteinte dans le poisson consommé par les humains, d'après la consommation de ces composés par le poisson directement de l'eau et à travers sa chaîne alimentaire. Même si les concentrations de l'eau des lacs sont très faibles, des avis de consommation du poisson liés à ces composés sont encore nécessaires.

Le potentiel de bioaccumulation est illustré dans le rapport par les données sur le toxaphène chez le touladi du lac Supérieur. Même si la concentration de toxaphène dans l'eau du lac Supérieur est de 1,12 ng/L, sa concentration chez le touladi du lac Supérieur est de 4,9 ppm, soit quatre millions de fois plus élevée.

Les É.-U. ont-ils atteint leur objectif? Toutes les utilisations de pesticides de niveau I ont été annulées. Les installations de production aux É.-U. ont été fermées. On n'a observé aucun rejet, ni intentionnel ni accidentel. Des rejets à partir des lieux contaminés et des stocks de pesticides sont encore possibles, mais vraisemblablement de peu d'importance. Les concentrations dans l'eau potable

sont en-deçà des normes prescrites. Les paramètres physiques indiquent que toute réduction supplémentaire des concentrations de ces substances dans l'eau prendra beaucoup de temps. Il y a presque équilibre entre les intrants et les extrants. Les É.-U. ont respecté l'esprit principale du défi, même s'ils ne peuvent pas confirmer l'énoncé « plus utilisé ni rejeté » tant qu'il y aura des stocks de pesticides et des lieux contaminés.

Des processus permettant des réductions additionnelles des pesticides de niveau I aux É.-U. restent en place :

1. Restauration des lieux dont les sols et les sédiments sont contaminés, dans le cadre du programme Superfund. Le nettoyage d'un ancien site de fabrication de DDT à St. Louis, au Michigan, et la décontamination d'un ancien site de fabrication de toxaphène en Georgie sont quelques exemples des travaux en cours.

2. Poursuite des activités du programme Clean Sweeps par les États afin de continuer l'élimination des stocks.

3. Efforts nationaux (PBT Strategy) afin de réduire les émissions nationales à grande distance de substances qui peuvent se déposer dans les Grands Lacs.

4. Initiative POP afin de réduire les sources étrangères de transport atmosphérique à grande distance.

5. Appui continu à la surveillance (IADN) afin de suivre les progrès et les tendances.

ACTIVITÉS FUTURES

Comme nous l'avons déjà mentionné, les forums des intervenants, les réunions des groupes de travail et les réunions du Groupe de travail sur l'intégration sont prévus pour les 16 et 17 mai 2000, à Toronto. La SBN continuera également de collaborer avec la PBT Strategy de l'EPA à l'élaboration de plans d'action nationaux pour les substances de niveau I.

Les efforts de la SBN au cours de la prochaine année porteront principalement sur l'établissement de partenariats additionnels, comme ceux établis dans le cadre des groupes de travail sur le mercure, les PCB et le HCB/B(a)P. Un autre but est de montrer les progrès des différents groupes de travail en ce qui a trait au Processus analytique en quatre étapes, à la lumière des rapports sur des substances chimiques données résumant les conclusions et les mesures associées à chacune des étapes du processus. On espère également produire de l'information chiffrée concrète pour faire la preuve des progrès réalisés relativement aux objectifs visés dans les défis de la SBN (p. ex. comment les mesures prises entraînent des réductions réelles des toxiques).

Participez, et aidez-nous à atteindre nos objectifs! Pour les personnes à contacter et l'adresse de notre site Web, voir ci-dessous.

Information sur les personnes à contacter

Pour plus d'information, prière de contacter :
U.S. Environmental Protection Agency
Great Lakes National Program Office
Policy, Coordination and Communications Branch
77 West Jackson Boulevard, G-17J
Chicago, Illinois 60604-3590

Téléphone : (312) 353-2117
Fax : (312) 353-2018
Web : www.epa.gov/bns

ou :

Environnement Canada - Région de l'Ontario
4905, rue Dufferin
Downsview (Ontario) Canada M3H 5T4

Téléphone : (416) 739-4937
Fax : (416) 739-4804
Web: www.cciw.ca/glimr

Imprimé sur du papier recyclé